

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2025

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil Municipal :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville est composé :

- De la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- De la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties ;
- De la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires;

Depuis la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation, est gelé sur son niveau de 2019, soit 24,15 %.

Il rappelle les taux votés en **2024** :

- ✓ Taxe foncière « bâti » **47,85 %**
*Soit le cumul du taux communal (28,56%) au taux départemental (19,29%)
Sur chaque produit de taxe foncière « bâti » sera appliqué le coefficient correcteur « coco »*
- ✓ Taxe foncière « non bâti » **81,00 %**
- ✓ Taxe d'habitation **24.15 %**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de la Commune pour **2025** en les maintenant à leur niveau de 2024 :

- ✓ Taxe foncière « bâti » **47,85 %**
*Soit le cumul du taux communal (28,56%) au taux départemental (19,29%)
Sur chaque produit de taxe foncière « bâti » sera appliqué le coefficient correcteur « coco »*
- ✓ Taxe foncière « non bâti » **81,00 %**
- ✓ Taxe d'habitation **24.15%**

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- **ADOPE A L'UNANIMITE.**

Reçu en Sous-Préfecture le **03 AVR. 2025**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

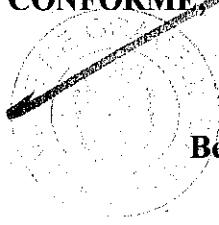
03 AVR. 2025

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 02 AVRIL 2025
POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de Séance,

Deneuville
Christelle DENEVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 27 Mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 02 AVRIL 2025 – 18 h 00

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain MERLEN, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme BLEUEZ,
Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr DEVOS,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFUIT,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.